

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 18 juillet 2008

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°2

CIRCULAIRE N° 1472/DEF/DCSSA/AJA/CBDS
modifiant la circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 relative aux tarifs des prestations du service de
santé des armées.

Du 30 mai 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « affaires juridiques et administratives » ; bureau « conventions, brevets et droit aux soins ».*

CIRCULAIRE N° 1472/DEF/DCSSA/AJA/CBDS modifiant la circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 relative aux tarifs des prestations du service de santé des armées.

Du 30 mai 2008

NOR D E F E 0 8 5 1 2 9 0 C

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Précédent Modificatif :

Circulaire n° 1212/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 6 mai 2008 (BOC N°25 du 4 juillet 2008, texte 12.).

Texte modifié :

Circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 (BOC N°20 du 27 août 2007, texte 6. ; BOEM 620-6.1.7).

Référence de publication : BOC N°27 du 18 juillet 2008, texte 2.

La circulaire n° 1228/DEF/DCSSA/AJA/CBDS du 27 avril 2007 est modifiée comme suit :

Remplacer les annexes V et XI par les annexes V et XI ci-jointes.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil hors classe,
sous-directeur des affaires juridiques et administratives,*

François MONTAGNIER.

ANNEXE V.
TARIFS DU GROUPEMENT MÉDICO-CHIRURGICAL « BOUFFARD » DE DJIBOUTI.

1. HOSPITALISATIONS.

SERVICES.		TARIF NORMAL (EN EUROS).	FJH (EN EUROS).	TARIF ADAPTÉ (EN EUROS).
Chirurgie	Chirurgie générale	610	16	166
	Maternité			
	Réanimation			
	ORL			
	Ophthalmologie			
	Médecine	460	16	166

2. SOINS EXTERNES.

Les tarifs des soins externes sont déterminés en appliquant un coefficient aux valeurs des lettres-clés ci-dessous. La cotation des actes réalisés par les médecins s'inspire de la cotation fixée par l'ancienne nomenclature générale des actes praticables (NGAP).

ACTES PRATIQUÉS PAR LES :	LETTRES-CLÉS.	TARIFS (EN EUROS)
Médecins	C	22
	CS	23
	CN PSY	34,30
Médecins	K	1,92
	KE	1,89
	KC	2,09
Laboratoires	B	0,27
Radiologues	Z1	1,62
	Z3	1,33
Chirurgiens - Dentistes	C	21
	DC	2,09
	SC	2,41
Sages - Femmes	CSF	17
	SF	2,65
	SFI	2,18
Infirmiers	AMI	3

ANNEXE XI.
TARIFS D'ACTES DIVERS « HORS NOMENCLATURE ».

ACTIVITÉS.	TARIFS (EN EUROS).
Psychologie	
Consultation du psychologue	6
Test d'évaluation de l'efficiace cognitive	31
Test d'évaluation des aspects psychopathologiques de la personnalité	39
Questionnaires et échelles d'évaluation psychologique	6
Psychomotricité	
Séance du psychomotricien	18
Ergothérapie	
Séance de l'ergothérapeute	18
Dermatologie	
Laser (couperose) nez	50
Laser (couperose) pommette	75
Laser (couperose) joue	100
ORL	
Equitest	96
Autres	
Ostéodensitométrie (actes ne répondant pas aux conditions de remboursement de l'assurance maladie)	40
Fibroscan	60
Dentascanner (acte ne répondant pas aux conditions de remboursement de l'assurance maladie - patients âgés de plus de 16 ans)	130
Forfait chirurgie réfractive pour un œil (1)	870
(1) Forfait ne concernant que l'HIA Percy.	
Nota : ces activités ne sont pas prises en charge par les organismes d'assurances maladie.	